LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

Madame la Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 24 juin 2025

Objet : Question parlementaire n° 2414 du 5 juin 2025 de Madame la Députée Djuna Bernard et de Madame la Députée Joëlle Welfring concernant « Liberté d'expression dans les médias luxembourgeois ».

Madame la Ministre,

En date du 5 juin 2025, vous aviez transmis la question parlementaire sous rubrique pour compétence conjointe de la Ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée des Médias et de la Connectivité, du Premier ministre et du Ministre des Sports.

Après analyse de la question, il apparaît cependant que celle-ci ne relève pas de ma compétence.

Je vous saurais gré de bien vouloir en informer Madame la Députée Djuna Bernard et Madame la Députée Joëlle Welfring.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Premier ministre,

(s.) Luc FRIEDEN